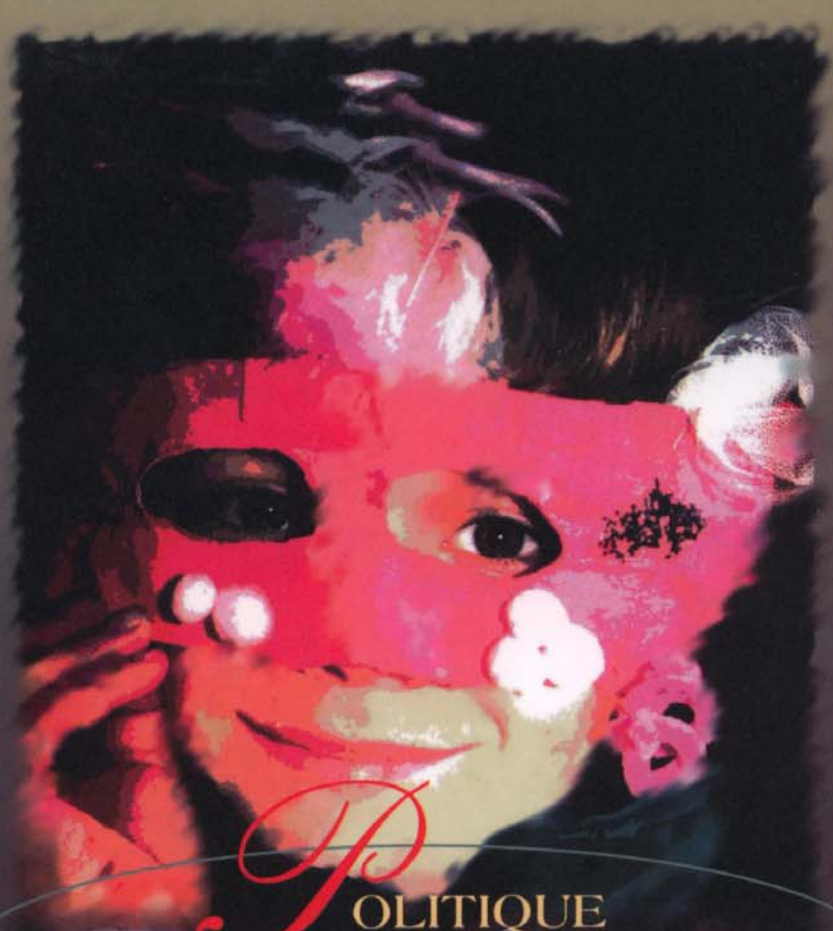


*U*N MILIEU,
UNE VILLE,
UNE CULTURE



*P*OLITIQUE
DES ARTS ET
DE LA CULTURE



*T*ABLE DES MATIÈRES

MOT DU PREMIER MAGISTRAT

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE

NOTE AUX LECTEURS

AVANT PROPOS

CADRE D'ÉLABORATION

LA CULTURE, INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT

PREMIÈRE PARTIE : LES ASSISES

DEUXIÈME PARTIE : LES INTENTIONS

- LES ARTS ET LES LETTRES
- LA PARTICIPATION DES CITOYENS
- LES FORCES VIVES DU MILIEU
- LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT PATRIMONIAL
- L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS

TROISIÈME PARTIE : LES MESURES

- LE STATUT DE L'ARTISTE
- LA RECONNAISSANCE DES INDUSTRIES ET DES ORGANISMES CULTURELS
- L'AIDE À LA CRÉATION
- LA POLITIQUE DU PATRIMOINE
- LES ARTS
- AUTRES MESURES SIGNIFICATIVES

PLAN D'ACTION

REMERCIEMENTS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

La Société de développement des arts et de la culture

*M*ot du premier magistrat

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Les dernières décennies ont vu les administrations municipales s'intéresser graduellement à toutes les facettes de la qualité de vie. La Ville d'Alma souscrit pleinement à cette évolution. Dans cet esprit, il me fait grand plaisir de vous présenter notre politique des arts et de la culture.

La vie même de notre collectivité constitue l'assise de cette réflexion ainsi que les besoins et les aspirations des participants du milieu culturel, formulés lors de la consultation de 1987.

Depuis, de grandes réalisations ont été accomplies, comme la nouvelle bibliothèque municipale d'Alma, principale recommandation issue du milieu.

La politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma entend poursuivre sur cette lancée. Je formule le vœu qu'elle réponde la plus possible aux attentes de ceux et celles qui font et vivent la culture.

Jean-Maurice Harvey
maire d'Alma

Mot du président du Comité des arts et de la culture

Depuis plusieurs années, non seulement la Ville d'Alma reconnaît-elle les institutions, les organismes et les événements artistiques et culturels de son milieu, mais elle leur offre un important soutien matériel, technique, professionnel et financier.

En adoptant une politique des arts et de la culture qui constitue l'étape ultime de la reconnaissance de la réalité artistique et culturelle, la Ville d'Alma veut aller encore plus loin.

En effet, elle proclame que la vie artistique et culturelle représente une composante essentielle de notre société, parce que, d'une part, elle contribue directement au développement collectif et à l'épanouissement personnel des citoyennes et des citoyens et que, d'autre part, elle fait partie intégrante de la vie économique.

Cette proclamation se concrétise par un ensemble de mesures qui vont de la reconnaissance du statut de l'artiste, en passant par l'aide aux arts visuels et aux arts d'interprétation, jusqu'à la mise en place d'une Société de développement des arts et de la culture. Cette société sera composée de gens représentatifs des milieux artistique, culturel économique et politique. Son principal mandat consistera à veiller à l'application de la politique des arts et de la culture afin d'assurer leur développement et leur intégration à la communauté.

Rappelons que notre politique fera l'objet d'une entente partenariale entre la Ville d'Alma et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. À partir de cette entente, le Ministère déterminera alors une enveloppe budgétaire globale qu'il versera à

notre municipalité, conformément à son intention énoncée dans un récent document qu'il a rédigé en concertation avec l'Union des municipalités du Québec¹.

En terminant, je tiens à exprimer ma confiance que notre politique des arts et de la culture, si nous savons l'utiliser à bon escient, pourra jouer un rôle déterminant dans le développement de notre vie culturelle.

Roger Lajoie
président du Comité des arts et de la culture

¹ Gouvernement du Québec. *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications du Québec*, Québec, 1995.

Note aux lecteurs

Afin de faciliter la compréhension de la politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma et d'éviter des débats sémantiques, nous avons retenu les définitions du Petit Larousse illustré 1996 pour les mots suivants :

Art

- Aptitude, habileté à faire quelque chose.
- Ensemble des moyens, des procédés, des règles intéressant une activité, une profession.
- Chacun des domaines où s'exerce la création esthétique, artistique.
- (Au pluriel) Ensemble de disciplines artistiques, notamment celles qui sont consacrées à la beauté des lignes et des formes, appelées aussi beaux arts.

Artiste

Personne qui pratique un des beaux-arts (...). Interprète d'une œuvre théâtrale, musicale, cinématographique, etc.

Culture

Ensemble des structures sociales et des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre.

Culturel

Relatif à la culture d'une société ou d'un individu, à son développement.

Industries culturelles

Ensemble des activités intellectuelles et artistiques considérées sous l'angle de leur importance économique, de leur marché.

Patrimoine

Bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain.

Ces définitions indiquent clairement qu'une municipalité doit orienter son action surtout au bénéfice du groupe et de la collectivité. C'est dans cet esprit que la Ville d'Alma donne vie à sa politique des arts et de la culture.

La politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma, adoptée par une résolution du Conseil municipal le 5 juin 1995 et confirmée par les nouveaux élus en mars 1996, précise les voies d'action qu'elle privilégie en matière de développement des arts et de la culture.

Les politiques de la culture de grandes municipalités, principalement celle de la Ville de Québec, ont fortement influencé l'élaboration de cette politique, surtout en ce qui concerne les principes; d'un milieu à un autre, en effet, ils trouvent racines dans les mêmes aspirations et les mêmes besoins, quoique à des degrés différents. La Ville d'Alma ne prétend pas réinventer la roue, mais plutôt l'améliorer en fonction de l'orientation qu'elle désire prendre.

Nous voici parvenus à un moment historique. Cette politique des arts et de la culture intègre le chemin parcouru par la Municipalité et son milieu en matière d'organisation et de développement culturel. Sans relever d'une politique proprement dite, les mesures prises à ce jour ont contribué à son écriture, un peu comme des murs dressés un à un dans des angles différents fissent par révéler l'édifice.

Ainsi, au cours des vingt dernières années, la municipalité d'Alma a :

- créé un service de loisirs axé sur deux secteurs principaux d'intervention : le sport et la culture;
- en collaboration avec le monde scolaire, doté le milieu d'un centre d'activités unifiées et intégrées;
- favorisé la diffusion de spectacles professionnels grâce à une salle de spectacles d'importance majeure;
- mise en place un service public de prêt de volumes et construit récemment une magnifique bibliothèque, selon les normes et critères du Ministère;
- adopté une politique de normalisation visant la reconnaissance d'organismes de loisirs à caractère sportif et culturel;
- accordé une aide financière et/ou technique aux groupes, associations ou organismes suivants :
 - la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean et son Musée;
 - la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier du Québec, un événement majeur en arts visuels à Alma;

- le Salon canadien de l'aquarelle, et Alma, l'aquarelle en ville, deux événements nationaux;
- Langage Plus, une galerie d'art actuel vouée à la diffusion en arts visuels;
- l'Atelier d'art, un organisme voué à la formation en art depuis plus de 20 ans;
- l'École de formation musicale d'Alma;
- le Théâtre populaire d'Alma, l'une des plus anciennes troupes de théâtre amateur du Québec;
- le Regroupement des improvisateurs d'Alma (RIA), la chorale Aquilon, le groupe Transison;
- des organismes de diffusion de la culture scientifique, entre autres par la mise en place d'un matériel de sensibilisation à la science et la création de la salle de découvertes de la nouvelle bibliothèque municipale.

Ces quelques exemples démontrent que la municipalité d'Alma a contribué à l'expression de la culture jusqu'à maintenant et que le développement se fait de concert avec les forces vives du milieu.

L'élaboration de la politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma s'inscrit dans la foulée de plusieurs consultations du milieu effectuées au cours des dernières années.

1987 La Commission Tessier sur le développement de la culture tient quatre jours d'audience. Vingt-neuf groupes et organismes déposent trente et un mémoires et dix commentaires devant la Commission. Dans son rapport final de janvier 1988, la Commission recommande la construction d'un centre culturel comprenant une bibliothèque, des salles d'exposition, des lieux de production en arts visuels, en danse et en théâtre, et un petit lieu de diffusion.

1989 La deuxième consultation des organismes, effectuée dans le cadre de la Conférence sur le développement d'Alma, préparatoire à la tenue du Forum d'Alma, permet de dégager des constats et de préciser des orientations qui guident encore aujourd'hui la Municipalité.

1991 Au Sommet socio-économique régional, le gouvernement du Québec autorise la Ville d'Alma à réaliser la construction de la bibliothèque municipale, projet structurant pour notre milieu.

En parallèle, au cours de ce même exercice, un organisme du milieu dépose un projet de regroupement des forces vives dans un Centre en arts visuels. Une acceptation de principe est alors obtenue moyennant d'autres mesures de concertation, et ce, sous la gouverne de la Municipalité.

1994 La Ville d'Alma dépose un nouveau projet de Centre en arts visuels à la Biennale socio-économique régionale et obtient le maintien de sa reconnaissance comme

projet structurant pour notre milieu, à condition que les participants s'entendent sur une orientation commune.

1995 Un projet de politique des arts et de la culture fait l'objet d'une consultation du milieu almatois, tant culturel que touristique, économique et politique.

La politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma est l'expression de la volonté municipale de poursuivre un double objectif. D'une part, faire reconnaître officiellement la réalité culturelle almatoise; d'autre part, démontrer que les principaux agents de son épanouissement (les citoyens, les organisations, les institutions et les maisons d'enseignement) sont des partenaires dont l'action concertée constitue une richesse pour notre collectivité.

Cette politique constitue un préalable à la négociation et à la signature d'un protocole d'entente globale entre la Municipalité et le ministère de la Culture et des Communications du Québec qui définira les voies d'intervention privilégiées en matière de développement culturel.

Politique des arts et de la culture

LA MISSION

La culture, instrument de développement

Ville d'Alma assume la responsabilité dévolue à une municipalité en matière culturelle, et ce, en collaboration avec ses partenaires, de façon à faire de la Cité un lieu d'épanouissement personnel et d'appartenance collective où les citoyens peuvent exercer leur droit à la culture.

LES PRINCIPES

- La culture est un outil de croissance.
- Le développement culturel passe par la concertation.
- La création artistique est nécessaire à l'affirmation de notre identité.
- La pratique de la culture suppose des conditions propices.
- Le développement culturel est une responsabilité partagée.
- Le patrimoine constitue l'une de nos richesses collectives.

LES AXES D'INTERVENTION

- Le soutien des arts et de la culture
- L'amélioration des installations
- La réorganisation administrative basée sur un nouveau partage des responsabilités.

LES INTENTIONS

- Les arts et les lettres
 - Les arts visuels
 - Les arts d'interprétation
 - Arts et nouvelles technologies informatiques
 - Le théâtre - La danse - La musique - Les lettres
- La participation des citoyens
- Les forces vives du milieu
- La mise en valeur de l'environnement patrimonial
- L'amélioration des installations.

LES MESURES

- Le statut de l'artiste
- La reconnaissance des industries et organismes culturels
- L'aide à la création
- La politique du patrimoine
- Les arts :
 - Le théâtre, la danse, la musique, les lettres et les arts visuels.
- Autres mesures significatives

LE PLAN D'ACTION

- Planification triennale municipale
- Élaboration budgétaire annuelle

*L*a culture, instrument de développement

*L*a politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma s'inscrit dans le plan directeur d'urbanisme de la Municipalité et dans les grandes orientations du schéma d'aménagement de la MRC. Elle touche aux différents secteurs que sont les loisirs, le tourisme, le patrimoine, l'environnement et l'économie, et à la fois les dépasse.

Cette politique prend en compte les caractéristiques d'Alma, petite capitale d'une région qui se développe et cherche son identité, sans toutefois écraser les municipalités avoisinantes. Capitale par sa situation géographique, le réseau des routes qui y convergent, l'importance de sa population et le nombre de services qu'elle dispense. Alma est née de la fusion de quatre villes qui ont vu le jour grâce à l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Alma est un centre d'innovations, tant au plan économique qu'artistique. Ainsi, elle est la première, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à unifier son centre-ville par la construction de trois plazas, et son complexe sportif fait encore aujourd'hui figure de modèle. Dans le domaine artistique, pensons aux réalisations de l'Atelier d'estampe Sagamie, de Langage Plus, de la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier du Québec, et du Salon canadien de l'aquarelle. En outre, depuis plus de vingt-deux ans, la Ville d'Alma encourage la diffusion de spectacles professionnels.

Cette politique des arts et de la culture intègre la façon dont la Ville d'Alma assume les responsabilités dévolues aux municipalités, car « la Cité est un lieu privilégié d'épanouissement individuel et d'appartenance collective où des citoyens peuvent exercer le droit à la culture² ».

Cette politique tient compte aussi de deux institutions importantes, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et le Collège d'Alma, qui, en œuvrant au plan de l'éducation, de la formation et de la diffusion dans différents aspects de la vie culturelle, deviennent des partenaires privilégiés. Elle tient compte également d'autres partenaires privés ou publics, comme les organismes culturels locaux, les autres municipalités, le monde des affaires, les gouvernements et les sociétés d'État, avec lesquels des liens dynamiques doivent être maintenus.

Finalement, elle s'appuie sur le rôle que doit jouer la Ville d'Alma aux plans local, régional, national et même international. « La mondialisation, les échanges politiques, économiques, sociaux et culturels augmentent. Il y a fort à parier que les villes qui sortiront gagnantes seront celles qui auront investi dans leur spécificité culturelle et dans

² Ville de Québec. *La Ville de Québec, partenaire du développement culturel*, Québec, 1989, p. 10.

les échanges avec les autres cultures³. » Pour y parvenir, cette politique, tout en considérant la globalité du secteur culturel et la spécificité de ses composantes, s'appuie sur des principes de base regroupés en première partie sous le titre **Les assises**.

Ces pistes d'intervention ou ces voies privilégiées d'action s'inscrivent dans un plan stratégique que l'on retrouve en troisième partie : **Les mesures**. Il définit les interventions faites à court terme et les orientations prises pour le proche avenir.

³ Ibid, p. 7.

*P*REMIÈRE
PARTIE

La culture représente, à n'en plus douter, une richesse que nous devons découvrir comme collectivité.

Pour ce faire, un peu à la manière de l'industrie minière, il faut prospector le terrain, explorer la ressource, l'extraire, la traiter, la promouvoir et l'exporter pour enfin bénéficier des retombées.

La politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma repose sur des assises qui confirment la volonté municipale d'exploiter cette richesse naturelle qu'est notre culture.

La culture est un outil de croissance

La culture est une composante majeure du développement personnel et collectif. C'est aussi un secteur d'activités dont les retombées directes et indirectes contribuent à paver l'une des voies au développement économique.

La culture est un besoin de base au même titre que la sécurité au sens large du terme. Tout milieu de vie doit en offrir comme il offre du travail, des services, des écoles, de bonnes routes, des soins de santé, des loisirs et le reste. Avec d'autres facteurs, la culture incite aussi à l'implantation d'entreprises et, par voie de conséquence, à la venue de travailleurs spécialisés et de jeunes professionnels. Une ville ne possède pas de meilleur véhicule de marketing. Un artiste ou un créateur de chez nous est souvent l'agent premier d'un spectacle, d'une exposition, d'un lancement. Et que dire de la culture comme élément moteur de l'achalandage touristique dans un coin de pays comme le nôtre!

Affirmer ces vérités ne suffit pas pour en récolter tous les bénéfices. Encore faut-il que la Ville assume ses responsabilités face au développement, et donc qu'elle reconnaisse l'originalité et le dynamisme des créateurs d'ici et la vitalité du milieu almatois.

Le développement culturel passe par la concertation.

La Municipalité reconnaît qu'elle n'est pas l'unique intervenant culturel; du même coup, elle reconnaît l'existence d'une kyrielle d'organismes compétents, aptes à agir dans différents champs d'activités. Pour appuyer le dynamisme de ses partenaires, la Municipalité suscitera l'émergence et la réalisation de projets culturels grâce à des mécanismes d'échange et de concertation.

La création artistique est nécessaire à l'affirmation de notre identité.

Contrairement à l'adage voulant que nul ne soit prophète dans son pays, la Municipalité doit reconnaître et faire reconnaître la contribution fondamentale des artistes au rayonnement d'Alma. Elle doit mettre en place divers mécanismes favorisant l'émergence et l'exercice de la création artistique. « La culture est aussi l'un de nos produits », soutient la réclame d'une grande entreprise de chez nous; si cela est vrai pour une multinationale, ce l'est encore davantage pour une municipalité.

La pratique de la culture suppose des conditions propices.

Il est du rôle d'une municipalité, étant le gouvernement le plus près du citoyen, « de créer le climat qui stimule et favorise l'exercice du droit à la culture⁴. » Cela signifie que le citoyen d'Alma a la possibilité d'accéder aux arts et à la culture par un choix libre parmi un ensemble d'activités. Cela signifie également qu'il a accès à un service de bibliothèque complet, qu'il peut découvrir et profiter de son patrimoine, et participer à diverses manifestations culturelles.

Le développement culturel est une responsabilité partagée.

Même si la Ville d'Alma joue un très grand rôle dans l'épanouissement culturel de la municipalité, elle ne peut y arriver seule. Les divers paliers de gouvernement, tant provincial que fédéral, devront aussi apporter leur contribution.

La Ville a trop longtemps été considérée comme une cliente par les autres instances gouvernementales. Pour être en mesure de développer son identité propre et de doter le milieu de ressources culturelles adaptées à ses besoins et à sa réalité locale et régionale, la Ville d'Alma entend revoir avec ses partenaires le partage des responsabilités.

Le patrimoine constitue l'une de nos richesses collectives.

Si la ville d'Alma existe depuis peu comme entité, la collectivité, elle, compte plus de cent ans derrière elle et le patrimoine est là pour nous le rappeler. Ces témoins constituent la signature de notre spécificité; ils racontent comment et pourquoi Alma existe. Il faut non seulement les conserver, mais aussi les mettre en valeur et les développer. La Ville d'Alma est donc appelée avec ses partenaires à jouer un rôle actif dans l'exploitation de la ressource patrimoniale.

La Ville d'Alma est consciente que la richesse collective du patrimoine se compose principalement de l'habitat et de l'environnement, deux éléments touchant directement l'humain, et qu'ils méritent une conservation et une mise en valeur égales.

La Ville d'Alma reconnaît qu'elle ne pourra poursuivre le développement et la mise en valeur du patrimoine qu'avec la contribution des participants, les historiens, les ethnologues, les chercheurs, les graphistes et bien d'autres encore qui ont su

⁴ Ibid, p. 11

développer une connaissance et une expertise inestimables de notre milieu, et ce, au plus grand bénéfice de notre communauté.

La Ville d'Alma reconnaît également que le territoire a été habité par les Autochtones, principalement les nations attikamek et montagnaise, bien avant les Blancs. Ces activités humaines ont laissé des traces encore visibles aujourd'hui; cette richesse, notre collectivité se doit de la souligner et de la mettre en valeur dans le respect des traditions des différentes nations.

*D*EUXIÈME
PARTIE

LES INTENTIONS

Un peu à l'image de l'individu qui progresse et qui exploite ses ressources et son potentiel dans le seul but de s'épanouir, la collectivité doit engager un processus de réflexion visant à faire état de la situation et à préciser les enjeux sur le plan culturel.

Cette démarche débouche sur des intentions concernant la consolidation des acquis, la recherche et le développement de nouveaux créneaux et l'implantation d'une nouvelle stratégie d'intervention articulée autour de trois axes :

1. le soutien des arts et de la création;
2. l'amélioration des installations;
3. la réorganisation administrative basée sur un nouveau partage des responsabilités.

Les gens d'affaires et les artistes ont en commun le fait qu'ils enrichissent la communauté. Cet enrichissement vaut qu'on investisse des deniers publics dans la reconnaissance et le soutien du travail des créateurs, des artistes et des administrateurs qui, en exerçant leur passion, contribuent à l'épanouissement de la collectivité.

La Ville d'Alma considère que les artistes, les créateurs, leurs œuvres et leurs productions constituent les assises et les lignes de force du développement culturel.

La Ville d'Alma considère que la reconnaissance de ses artistes, de ses créateurs, de leurs œuvres et de leurs productions est un motif de fierté et une source d'inspiration pour ses concitoyens.

La Ville d'Alma considère que le milieu culturel almatois fait preuve de dynamisme et de compétence dans la mise en place d'organisations et la réalisation d'événements qui donnent une couleur particulière à la culture locale.

À ce chapitre, il convient :

De reconnaître l'importance des arts visuels dans notre communauté, d'encourager les artistes, les créateurs et les professionnels de l'administration des arts, et de les remercier pour l'acharnement et la persévérance démontrés dans le développement et la diffusion de l'art par diverses manifestations.

De constater qu'au fil des ans, des artistes, des regroupement de créateurs en arts visuels comme Langage Plus, l'Atelier d'estampe Sagamie, la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier du Québec et Interaction QUI Itée ont créé des lieux et des événements spécialisés qui contribuent à faire connaître notre communauté de par le monde.

De reconnaître aussi qu'en arts visuels, la formation occupe une place de choix et qu'en complément des programmes scolaires et collégiaux, l'Atelier d'art offre depuis 20 ans une formation diversifiée à l'ensemble de la collectivité.

De reconnaître la place prépondérante des arts d'interprétation et l'immense fierté engendrée chez nos concitoyens par les performances remarquables de nos fils et de nos filles hors de nos frontières.

De reconnaître qu'une énergie créatrice se concentre déjà sur les nouvelles technologies informatiques, et qu'elle s'occupe principalement de la production et de la diffusion de biens artistiques et culturels par les inforoutes.

De reconnaître qu'entre trente ans, le théâtre a pour nous un nom. Année après année, le Théâtre populaire d'Alma, l'une des plus anciennes troupes amateurs du Québec, a vu se succéder sur ses planches des citoyens d'Alma aujourd'hui professeurs, ouvriers, avocats, ménagères, ministres et dentistes, mais aussi comédiens professionnels, techniciens de scène, de sonorisation, d'éclairage et autres artisans reliés au monde du spectacle, qui vient de l'art et pour l'art.

De reconnaître qu'au cours des dernières années, le théâtre a pris diverses formes (théâtre forum, théâtre d'intervention, théâtre d'improvisation, théâtre jeunesse et scolaire) autour desquelles s'activent bon nombre d'individus animés de la même passion.

De reconnaître que la danse, supportée pendant des années à force d'efforts et de coups de cœur par des citoyens, des bénévoles et surtout des professionnels qui lui ont voué une grande partie de leur vie, a franchi dernièrement une étape importante par la fusion des différentes écoles, un choix qui se révéla rapidement juste. Cette nouvelle organisation sera appelée à devenir un pôle régional de formation et de diffusion en danse.

De reconnaître que la musique est omniprésente chez nous, tant dans les institutions d'enseignement, et ce, à tous les niveaux : primaire, secondaire et collégial que dans le milieu non scolaire. L'École de formation musicale, les chorales, telle la chorale Aquilon, les harmonies, telles l'Harmonie jeannoise, les ensembles musicaux, tels Estampie et l'Orchestre symphonique régional, travaillent ensemble au développement de cet art et de ses diverses disciplines.

De reconnaître l'importance des gens de lettres (conteurs, romanciers, essayistes, historiens, poètes, chroniqueurs et dramaturges) dans l'imaginaire de nos concitoyens, et le rôle de la langue et de la parole dans l'épanouissement des individus et de la collectivité.

Pour ces motifs, et dans un esprit de continuité et de progrès, la Ville d'Alma entend soutenir activement le développement des arts et des lettres sur son territoire, et ce :

- en collaborant avec ses partenaires, les participants culturels, les artistes et les créateurs;
- en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles;
- en trouvant de nouvelles sources de financement dans le domaine des arts et de la culture;
- en soutenant les événements culturels majeurs déjà en place;
- en recherchant d'autres voies à la mise en valeur de notre richesse créatrice.

*L*A PARTICIPATION DES CITOYENS

La Ville d'Alma reconnaît que le citoyen est à la fois l'acteur privilégié et le premier bénéficiaire de sa propre culture. Il est de la préoccupation de la Municipalité d'informer, d'organiser, de favoriser l'accès et la participation des citoyens à la culture. *Une œuvre d'art au fond d'un grenier, à l'abri des regards, n'a que la valeur de la toile qui la supporte.*

L'organisation et la réalisation d'activités culturelles, individuelles ou collectives, ont pour seul but - et c'est là un peu le propre de l'art - la participation du plus grand nombre d'individus possible.

L'œuvre d'art doit passer par deux étapes de création, celle de l'artiste qui la produit et celle du public qui se l'approprie. C'est à ce niveau d'échange et de rencontre que la Ville d'Alma entend se manifester par l'organisation d'activités culturelles et la diffusion de l'information sur ces activités et les ressources culturelles disponibles.

Pour ce faire :

La Ville d'Alma entend mettre en place des événements qui favorisent l'interaction entre les citoyens et les créateurs.

La Ville d'Alma s'efforcera, par le biais des services qu'elle offre et en collaboration avec les médias locaux, d'accroître l'information sur les événements culturels almatois et leur couverture médiatique.

La Ville d'Alma, par le biais de programmes, s'appliquera à bien informer le citoyen sur les services, les œuvres et les événements culturels offerts dans la municipalité.

LES FORCES VIVES DU MILIEU

La Ville d'Alma, tout en étant consciente du rôle de maître d'œuvre qu'elle se doit de jouer dans le développement culturel de son milieu, reconnaît qu'elle ne peut assumer seule cette responsabilité.

Tenant compte de ses ressources humaines et financières, et du rôle de « Métropole régionale du Lac-Saint-Jean⁵ qu'elle assume, elle se doit de favoriser la concertation des partenaires de tous les niveaux en vue d'un développement culturel cohérent et harmonieux.

Pour ce faire :

La Ville d'Alma s'engage à associer les partenaires, les institutions et les organismes du milieu dans des démarches de réflexion pour déterminer les voies de développement à privilégier.

La Ville d'Alma, par ce rapprochement avec ses partenaires, entend préciser les juridictions respectives et les champs d'intervention qui relèvent des compétences de chacun, éliminant ainsi certaines formes de duplication.

La Ville d'Alma entend favoriser avec ses partenaires, dans certains secteurs d'intervention, la **création de tables permanentes** ayant pour mandat la mise en place, l'application et la supervision de la politique des arts et de la culture de la Municipalité.

La Ville d'Alma, appuyée par ses partenaires, entend signer une **entente globale de développement culturel** avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

⁵ Doyon, Henri. *Noms et lieux du Québec*. Dictionnaire illustré. Les Publications du Québec, Commission de toponymie, Québec, 1994, p. 14.

LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT PATRIMONIAL

La Ville d'Alma se souvient et doit se souvenir encore longtemps que c'est grâce à sa géographie, donc à son environnement naturel, que l'industrie s'est implantée et a engendré une forme de développement économique basé sur la grande entreprise, tissant ainsi la toile de fond de son histoire.

Des **quartiers industriels** comme celui d'Isle-Maligne, associé à la construction du barrage, et celui de Riverbend (la Petite Angleterre) associé à la création de la papeterie, combinés aux autres quartiers étalés sur les rives des deux rivières, constituent autant de témoignages d'un passé récent qu'il nous tarde de mettre au premier plan.

La grande entreprise, si elle assure toujours la stabilité de notre milieu, ne sera plus l'unique levier de développement. La connaissance du milieu et la mise en valeur de ses principales caractéristiques sont de nos jours d'autres leviers que l'on se doit d'activer pour tailler une autre facette du développement.

À cet égard :

La Ville d'Alma appuie la **Société d'histoire du Lac-Saint-Jean** ainsi que son **Musée d'histoire du Lac-Saint-Jean** qui ont joué un rôle de précurseur dans la sensibilisation, l'interprétation et la mise en valeur de notre environnement culturel et patrimonial.

La Ville d'Alma réaffirme sa confiance dans le rôle que joue le Centre d'archives du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour la conservation de ses archives et de celles de l'ensemble des municipalités de la MRC.

La Ville d'Alma s'inscrit également dans la démarche de réflexion sur le potentiel des quartiers industriels.

La Ville d'Alma, par les orientations de son plan d'urbanisme, s'engagera dans un processus global de mise en valeur de ses rivières et de leurs rives.

Et, finalement, la Ville d'Alma se dotera d'une **politique de protection des actifs patrimoniaux et des paysages culturels** lui permettant d'être proactive dans la conservation et la mise en valeur de ces témoins de notre histoire présente et future

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS

La Ville d'Alma, tout au long de sa jeune existence, a posé un certain nombre de gestes en matière d'installations qui, sans relever d'une planification globale ou d'une politique de développement d'ensemble, ont eu un effet d'entraînement aussi bien sur le plan culturel que sur le plan économique.

La Ville d'Alma est de plus en plus consciente que ses installations jouent un rôle de première importance dans la vie culturelle de la communauté. Pour s'en convaincre, il suffit de songer au rôle joué par l'auditorium depuis plus de vingt ans ou encore à la nouvelle bibliothèque municipale, exemple plus récent, dont la fréquentation est en augmentation, selon les derniers chiffres.

La Ville d'Alma est consciente que ses installations doivent servir d'abord la population locale, mais également la communauté régionale, en vertu du rôle qui incombe normalement à une capitale ou à un premier pôle d'influence.

Par sa politique des arts et de la culture, la Ville d'Alma confirme l'importance de ses installations culturelles au plan financier, mais surtout elle s'engage à assumer l'entretien de ces outils essentiels à l'animation du milieu, pour en garantir une utilisation maximale.

Par sa politique des arts et de la culture, la Ville d'Alma veut déterminer et corriger les déficiences de ses installations culturelles.

Par sa politique des arts et de la culture, la Ville d'Alma veut créer des liens interactifs entre les divers éléments de ses installations culturelles pour favoriser leur utilisation optimale.

Pour ce faire :

La Ville d'Alma entend pallier les insuffisances et se doter de lieux culturels techniquement efficaces. Les **arts visuels**, les **arts d'interprétation** et la **muséologie** constituent des pistes à explorer.

La Ville d'Alma entend **restaurer** et **rendre conformes aux normes ses installations culturelles** afin qu'elles puissent poursuivre leur mission. Au cours des prochaines années, l'auditorium, le Centre La Mennais et l'édifice Paul-Tremblay devrait être touchés par un programme de rénovation.

Et, finalement, la Ville d'Alma entend innover par la mise en place de **couloirs** ou de **corridors culturels**, sortes de liens physiques entre les différents éléments, par l'aménagement soit d'un parc linéaire réunissant en réseau les œuvres présentes dans la ville, soit de promenades à vocation culturelle, patrimoniale et environnementale.

*T*ROISIÈME
PARTIE

LES MESURES

Dans cette partie, la Ville d'Alma donne suite à sa démarche de réflexion et de consultation, et indique les voies privilégiées de son action culturelle.

Du même souffle, elle précise les mesures qu'elle entend prendre pour favoriser l'épanouissement de la culture et conséquemment multiplier les chances de développement.

La Ville d'Alma est consciente que cette troisième partie de sa politique des arts et de la culture peut et doit se modeler au fil des années, et s'adapter à notre évolution collective. Mais si les mesures qui suivent peuvent être considérées comme l'ébauche d'un plan d'action perfectible, elles n'en constituent pas moins un engagement immédiat.

LE STATUT DE L'ARTISTE

Sans vouloir définir immédiatement les principes de base de la politique de reconnaissance des industries et des organismes culturels, il nous apparaît essentiel de préciser dans quel cadre la Municipalité entend jouer son rôle face au statut de l'artiste professionnel et à sa pratique.

La Municipalité n'a pas la prétention de se substituer au Conseil des Arts du Canada et au Conseil des arts et des lettres du Québec, ni au ministère de la Culture et des Communications du Québec. Elle appuiera plutôt les artistes par des événements et des programmes les touchant personnellement. Pour que soient efficaces ces programmes, il faudra définir le statut de l'artiste, un peu à la manière des gouvernements qui précisent « qu'un artiste doit vivre de son art et véhiculer l'excellence⁶. La Municipalité est toutefois consciente que dans les régions comme la nôtre, cette définition mérite une attention particulière afin qu'elle colle un peu à la réalité de l'artiste professionnel œuvrant en milieu éloigné des grands centres urbains.

La reconnaissance de l'artiste par le milieu artistique même et par la communauté, la démarche artistique comme telle et son impact sur la collectivité, la production de biens artistiques et leur diffusion sont des éléments très importants à considérer dans cette recherche de définition du statut de l'artiste.

⁶ Gouvernement du Québec, *Notre culture, notre avenir*, politique culturelle du Québec, Québec, La Direction des communications, juin 1992, p. 62

LA RECONNAISSANCE DES INDUSTRIES ET DES ORGANISMES CULTURELS

Encadrées par une politique de normalisation, la collaboration et la concertation entre la Ville et les organismes de loisirs socioculturels se sont développées au fil du temps et ont donné des résultats qui favorisent la continuité. Par contre, les liens avec les créateurs, les artistes professionnels et les industries culturelles se sont développés de façon plus informelle.

La Municipalité croit que ses liens avec les professionnels, les industries et les organismes culturels doivent être consolidés. La Ville d'Alma les invitera à participer à un groupe de travail qui déterminera leurs attentes et leurs besoins, et permettra de préciser et d'harmoniser les voies d'intervention les mieux adaptées.

Après l'examen des différentes avenues proposées, la Municipalité établira des principes de reconnaissance et adaptera en conséquence **la structure administrative**.

L'AIDE À LA CRÉATION

Le domaine artistique contribue largement à mettre en évidence la qualité de vie que le citoyen et le touriste espèrent trouver dans une métropole, si petite soit-elle. Une politique d'aide à la création devrait encourager les artistes de chez nous à pratiquer et à développer leurs activités professionnelles. Cet encouragement devrait se traduire par un certain nombre de mesures concrètes.

La création de la **Société de développement des arts et de la culture (SODAC)**

Société autonome assumant le rôle de carrefour de services et offrant du soutien à tout partenaire engagé dans l'expression et le rayonnement de l'art. Son conseil d'administration regroupera des artistes, des gens d'affaires, des élus et des fonctionnaires qui travailleront autour de quelques préoccupations touchant directement l'artiste, la création, le public et le financement (*voir l'annexe*).

*L'*achat d'œuvres

Par cette politique, la Ville d'Alma décrétera que l'achat d'œuvres ou de créations locales sera favorisé, voire même priorisé, chaque fois que les circonstances s'y prêteront, que ce soit pour offrir des présents ou pour décorer un édifice ou un bureau.

*L'*intégration de l'art à l'architecture

Un peu à l'image du programme québécois d'intégration de l'art à l'architecture, cette politique confirmera que tout projet de réaménagement ou de rénovation d'édifices municipaux devra intégrer une ou plusieurs œuvres d'art.

*L'*engagement d'artistes professionnels

Par cette mesure, la Municipalité favorisera l'engagement d'artistes professionnels locaux lors de la tenue d'événements officiels de type gala, soirée hommage, réception civique, etc., et encouragera fortement les organismes du milieu à faire de même.

*L*e lancement de concours

Par ce moyen, la Ville d'Alma invitera ses créateurs et ses artistes à concevoir et à réaliser des œuvres ou des objets d'art pouvant être offerts en présents à des visiteurs de marque.

*L*a tenue d'un événement Honneur et mérite

Organisé en collaboration avec le milieu, cet événement honorera un créateur, un artiste, un professionnel de l'administration, un donateur ou un bénévole qui a contribué à sa manière au développement de l'art et de la culture dans notre communauté. Cette mesure vise la sensibilisation à l'importance de l'art et de la culture dans la dynamique locale.

*L*a création de bourses ou de prix destinés aux artistes

En collaboration avec des partenaires intéressés par l'art et sa conservation, la Municipalité envisagera la constitution d'une banque d'œuvres, et ce, à dessin de préserver les traces du passage de créateurs ayant marqué notre histoire.

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

Dans son désir de conserver les témoins du passé et de repérer les éléments actuels qui seront les témoins de l'avenir, la Ville d'Alma, en collaboration avec ses partenaires, jettera les bases d'une politique du patrimoine et des paysages culturels articulée autour de cinq voies d'intervention.

Les archives municipales

La Ville d'Alma collaborera au développement et à l'épanouissement de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, déjà mandatée pour la conservation et la mise en valeur des archives municipales et privées, et ce, à dessin de maintenir la reconnaissance officielle de la Société comme Centre agréé d'archives de la MRC Lac-Saint-Jean-Est.

Le Centre d'interprétation du patrimoine urbain et industriel (*ville de compagnie*)

La Ville d'Alma mettra en œuvre des mécanismes de réflexion et d'analyse pour la concrétisation d'un Centre d'interprétation du patrimoine urbain et industriel. Elle développera par ce concept des liens entre la culture, le patrimoine et le tourisme.

Le comité de mise en valeur du patrimoine

La Ville d'Alma favorisera le regroupement des personnes intéressées par la mise en valeur du patrimoine actuel et futur de notre communauté; elle reconnaîtra au comité ainsi formé le rôle de conseiller en la matière, lui conférera certains devoirs et obligations et l'associera à d'autres comités du milieu, comme ceux de l'urbanisme, de l'embellissement et de la culture, et ce, dans une perspective d'investissement.

La mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages culturels

En collaboration avec ses partenaires intéressés par la conservation et la mise en valeur du patrimoine, la Ville d'Alma concevra une stratégie visant la détermination et la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages culturels. Elle déterminera également les éléments qui susciteront, avec le temps, un intérêt patrimonial.

*D*es parcours patrimoniaux et environnementaux

La Ville d'Alma développera et publicisera des circuits sur les thèmes du patrimoine, de notre histoire, de nos points de vue et de notre qualité de vie. Ces parcours constitueront des liens physiques entre les divers éléments culturels.

Dans un contexte de modification des marchés du domaine des arts de la scène et de renouvellement des formes de gestion des lieux de diffusion, la Ville d'Alma tentera de donner un second souffle à sa mission de diffuseur de spectacles professionnels, scène qu'elle occupe, pour le plus grand plaisir de ses concitoyens, depuis plus de vingt ans. Pour ce faire, elle envisage une stratégie en deux points.

Une forme de gestion plus actuelle

Conformément à la tendance québécoise actuelle, la Ville d'Alma envisagera la mise en place d'une nouvelle structure de gestion, à deux niveaux, pour ses installations culturelles. Elle permettra de bien démarquer l'édifice, un bien collectif, de l'activité de service qu'est la diffusion de spectacles, et ce, dans un souci de transparence et d'efficacité. Cette structure sera composée d'administrateurs actifs dans le milieu almatois.

La rénovation de l'auditorium

Après un peu plus de vingt ans d'utilisation, l'auditorium mérite une cure de rajeunissement qui lui donnera une personnalité propre. Un hall, un foyer, des aires de services mieux adaptées et une machinerie scénique plus efficace, plus conforme à la réalité du spectacle d'aujourd'hui créeront une nouvelle dynamique qui favorisera la tenue d'événements et d'activités.

Pour le théâtre, l'aménagement de la Cabotière

Entre le public almatois et le Théâtre populaire d'Alma, l'histoire dure depuis plus de trente ans et la Municipalité compte faire en sorte qu'elle se poursuive. L'absence de lieu de création permanent a toujours été l'une des principales difficultés rencontrées par la troupe au fil des ans. Afin de remédier à cet état de fait, la Municipalité, en collaboration avec le TPA et une grande entreprise locale, aménagera pour la troupe un lieu permanent qui pourra servir de petit théâtre de poche, de lieu de diffusion en théâtre ou pour d'autres activités de diffusion. C'est un retour aux sources.

Pour la danse, une école en développement

Depuis la fusion des écoles de danse, la Municipalité dessert le mieux possible cette discipline par le biais des installations du complexe sportif. Toutefois, l'accroissement de

la demande et les limites de disponibilité des installations forceront la Municipalité, en collaboration avec ses partenaires, à trouver des solutions aux inconvénients vécus actuellement par la nouvelle institution en danse.

Pour la musique,
la rénovation du Centre La Mennais

Depuis plus de dix ans, l'École de formation musicale loge au Centre La Mennais où elle trouve, d'année en année, une solution à son problème locatif. La rénovation de ces installations durera trois ans et réglera une grande partie des préoccupations quotidiennes de l'École aux plans de l'insonorisation et de l'adaptation des lieux.

Pour les lettres, les livres
et l'information documentaire

La Ville d'Alma vient de terminer la phase de construction de la nouvelle bibliothèque et le Conseil municipal a démarré le plan de développement qui permettra d'atteindre les normes souhaitables, dans quelques années, en matière de services. La bibliothèque municipale pourra ainsi, en collaboration avec les différents participants du milieu, jouer un rôle encore plus grand dans le domaine des arts et des lettres, par l'organisation de manifestations et d'activités propres à ce domaine.

Pour les arts visuels,
le Centre de diffusion de l'art

Dans un esprit de collaboration avec tous les organismes en arts visuels œuvrant sur son territoire, la Ville d'Alma renforcera ce créneau que le milieu a façonné à force d'énergie et de détermination en assurant la permanence et la stabilité d'un lieu de diffusion et de création. Pour ce faire, la Municipalité créera le Centre de diffusion de l'art, qui regroupera les différents organismes, participants et créateurs. Là se tiendront les événements en arts visuels. La collectivité pourra y voir l'art et les performances d'ici et d'ailleurs. Le touriste animera et développera ce centre de diffusion et de création, lien vivant entre les créateurs, le public, le citoyen et la Municipalité.

AUTRES MESURES SIGNIFICATIVES

La Promenade des Cascades : un concept « culture et environnement » en bordure de la rivière. Cette promenade joindrait le parc Lesage, le parc de la Fusion et le parc Falaise en traversant la Passerelle, et deviendrait rapidement un carrefour pour l'ensemble des quartiers d'Alma via des voies cyclables. Lieu d'animation et de détente en bordure de la rivière Petite Décharge, et, qui sait, un jour, lieu de rencontre d'artistes (ruelle d'artistes), de musiciens (petit kiosque à musique), de marchands de fleurs ou de maraîchers, bref un petit marché des arts et de la nature.

Consolidation d'événements culturels majeurs comme la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier, le Salon canadien de l'aquarelle et Alma, l'aquarelle en ville.

Création d'un Comité de recherche et de développement ayant pour mandat : 1° de mettre en place un ou plusieurs événements correspondant à l'identité almatoise; 2° d'évaluer le potentiel attractif de notre environnement naturel en vue d'y implanter des installations comme un musée des sciences, un jardin botanique. Ce comité fonctionnera selon les normes entrepreneuriales admises en ce qui a trait à l'analyse de l'offre et de la demande, au diagnostic des forces et des faiblesses d'un projet, aux stratégies de positionnement, aux plans de communication et d'action, etc.

Établissement d'un programme d'expositions municipales qui permettrait à nos artistes locaux d'avoir accès à des lieux de diffusion ou qui permettrait d'accueillir des expositions itinérantes en provenance des musées nationaux.

Adaptation de la structure administrative municipale à la nouvelle approche du développement culturel.

Implantation d'un système d'affichage (réseau de colonnes Morris) sur les différentes places publiques municipales.

Collaboration avec les médias afin que l'information culturelle prenne la place qui lui revient.

*P*LAN D'ACTION

La politique des arts et de la culture de la Ville d'Alma a donné lieu à un plan d'action triennal que la Municipalité actualisera par le biais de son exercice de planification annuelle.

RE MERCIEMENTS

Le Conseil municipal d'Alma remercie particulièrement les personnes et les organismes qui ont contribué à donner vie à cette politique des arts et de la culture :

Le Comité des arts et de la culture :

M. Roger Lajoie, *président*
M. Gerald Scullion, *conseiller municipal*
M. Claude Garneau, *conseiller municipal*
M. Pierre Bourdeau, *directeur des loisirs*
M. Marcel Guérin, *régisseur culturel*

Le Service de planification socio-économique :

M. Jean-Claude Lusinchi, *directeur*

Le Bureau régional du ministère de la Culture et des Communications du Québec :

M. Régis Guérin, *aide-conseil*

Le Conseil régional de la culture du Saguenay – Lac-Saint-Jean :

M. Daniel Hébert, *aide-conseil*

Le Conseil municipal remercie également les personnes et organismes suivants qui ont participé à la démarche de consultation :

M. Michel Côté
M. Daniel Jean et Mme Manon Poissant
M. Pierre Noël
MM. Maurice Rodrigue et France Rodrigue
M. Gaston-Michel Côté
M. Rock Imbault
Langage Plus
L'Atelier d'art d'Alma
La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Le Prisme culturel
L'Orchestre symphonique du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Le Regroupement des musiciens de fonds de caves et sous-sol d'Alma
Interaction QUI ltée
Le Collège d'Alma
La Biennale du dessin, de l'estampe et du papier du Québec
Le Théâtre populaire d'Alma
Le Regroupement des improvisateurs d'Alma (RIA)
La Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
Le Conseil du loisir scientifique Saguenay – Lac-Saint-Jean
La Chambre de commerce d'Alma
L'École de formation musicale d'Alma

Les Magiciens de l'accordéon
Alma, l'aquarelle en ville
Le Comité du jumelage Alma-Falaise
La chorale Aquilon d'Alma
Le Comité des usagers de la bibliothèque d'Alma (CUBA)

BIBLIOGRAPHIE

ARCAND, François. *Conférence d'ouverture des États généraux de la culture*, Trois-Rivières, mars 1993.

CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN – CHIBOUGAMAU-CHAPAIS. *Le monde municipal et la culture*, Alma, septembre 1993.

« Développement communautaire et culturel », dans *Urba*, vol. 13, no 2, avril 1992, p. 24.

DOYON, Henri. *Noms et lieux du Québec*, dictionnaire illustré. Les Publications du Québec, Commission de toponymie, Québec, 1994.

GAGNÉ, Lorraine. « Investir dans la culture », dans *Municipalité*, novembre 1993, p. 8.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Notre culture, notre avenir, politique culturelle du Québec*, Direction des communications, Québec, 1992.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications du Québec*, Québec, 1995.

RASSEMBLEMENT DES CITOYENS DE MONTRÉAL. *Un parti pris pour la culture*, Montréal, 1989.

UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC. *Vers un nouvel équipement – Partage des responsabilités*, Québec, 1990.

VILLE DE GATINEAU. *Politique de développement culturel*, Gatineau, 1994.

VILLE DE LAVAL. *Politique culturelle de Ville de Laval*, Laval, 1992.

VILLE DE LONGUEUIL. *Portrait culturel d'une ville*, Longueuil, 1993.

VILLE DE QUÉBEC. *La Ville de Québec, partenaire du développement culturel*, Québec, 1989.

VILLE DE SHERBROOKE. *La Ville et le leadership du développement*, Sherbrooke, 1991.

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES. *Pour un développement culturel global*, Trois-Rivières, 1993.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DES ARTS ET DE LA CULTURE (SODAC)

Investir dans la culture

En formulant sa politique des arts et de la culture, la Ville d'Alma reconnaît que le développement culturel représente un investissement social et économique de première importance pour l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. En même temps, elle reconnaît qu'elle ne peut parvenir seule à ses objectifs et que des structures de soutien devront être mises en place. La Société de développement des arts et de la culture (Sodac) constitue l'un de ces moyens.

Caractéristiques de la Sodac :

- Société indépendante de l'appareil administratif municipal qui assurera un rôle de carrefour de services auprès des participants au développement et au rayonnement des arts et de la culture;
- Société dont les grands objectifs seront d'assurer le développement et l'intégration des arts à la communauté, de convaincre que culture, tourisme et économie vont de pair, qu'ils sont indissociables puisque chacun contribue à sa façon à enrichir l'autre;
- Société qui devra mettre en œuvre ses objectifs au moyen de programmes, entre autres des programmes de type nouveau comme Art et affaires : les murs de mon entreprise, Une œuvre dans mon bureau, etc.;
- Société dont le budget de base proviendra de quatre sources principales : la Municipalité, le milieu, l'entreprise et le gouvernement par le biais d'une entente globale;
- Société dirigée par un conseil d'administration regroupant des élus, des fonctionnaires, des artistes et des gens d'affaires.
- Société administrée par des personnes ayant une connaissance pratique du milieu culturel professionnel, une expérience de gestion et une capacité à trouver des solutions novatrices correspondant aux réalités particulières du milieu.

Bref, la Société de développement des arts et de la culture cherchera des solutions taillées sur mesure et résolument tournées vers l'avenir.



VILLE
D'ALMA